Exercice d'écoute

France : la loi sur la laïcité a 120 ans • FRANCE 24 - YouTube

1. Comment c'était avant 1905 ?

Avant 1905 l'État était lié à l'Église par le Concordat. Le Concordat est un traité signé entre la France et le Saint-Siège qui reconnait 4 cultes (catholiques, protestants, luthériens et israélites). Mais au cours du 19e siècle la France se fracture : France favorable à la domination de l'Église catholique VS France républicaine indifférente à l'Église. Ce sont les Républicains qui l'emportent et tout commence avec l'école. En 1881, le ministre de l'Instruction rend l'enseignement primaire laïque. En 1904, une loi empêche les moins et les religieuses d'enseigner dans les écoles. Les relations diplomatiques entre la France et le Vatican sont rompus. Le 9 décembre 1905 les parlementaires votent à la majorité la séparation de l'Église et de l'État. Voir l'art. 2 de la Constitution. Cette loi mette fin au Concordat.

2. Quelles sont les conséquences de cette loi ?

La loi de 1905 est considérée comme le texte fondateur de la laïcité. L'État est neutre, il n'y a plus de religion légalement reconnue. Tous les cultes sont traités à la même manière. Le budget des cultes est supprimé. Les établissements publics du culte sont remplacés par des associations culturelles qui ne peuvent pas recevoir de subventions publiques. Les citoyens sont libres de croire ou de ne pas croire, de changer de religion ou de ne plus en avoir, ils sont libres de l'exprimer dans l'espace public mais avec des limites. Par exemple, les policiers, les juges ou les enseignants ne doivent montrer aucune appartenance.

3. Quelles sont les lois qui se sont ajoutées après ?

En 2004, une loi interdit aux élèves le port de signes religieux. Une loi de 2010 interdit de dissimuler/masquer son visage dans l'espace public, c'est-à-dire un voile intégral ou un casque de moto, dans un objectif de sécurité et d'ordre public, parce qu'être laïc signifie adhérer à des lois et à des principes.